



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS PROCES VERBAL N.32

REUNION RESTREINTE DU 22 MAI 2025
REALISEE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Présidence : M. Pierre LECORNU

Membres participants : Messieurs FOISSEAU Joël, FONTAINE Dominique, LANGLOIS Stéphane, LEBRUN Jean-Luc, MOGIS Michel

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, **c'est le club recevant** qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs, qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District, via Footclubs et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 du règlement des compétitions du DFSM.

Information pour les clubs

§§§§

La Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors tient à rappeler :

- Qu'elle refusera toutes les demandes de report pour les rencontres de championnat Seniors et critérium Vétérans.
- Seul est autorisé d'avancer les rencontres
- Possibilité de jouer en semaine pour le critérium Vétérans avec l'accord de la commission.

§§§§

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition.

L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

§§§§

DECISIONS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match N° 29144582 FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 2 / F LA BOUCLE DE SEINE 1 du 23 mars 2025

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 18 avril 2025, procès- verbal N°16 mis en ligne sur le site du DFSM le 23 avril 2025.

Prenant connaissance de la décision de la Commission Départementale d'Appel du 13 mai 2025 procès- verbal N°16 mis en ligne sur le site du DFSM le 20 mai 2025.

Considérant l'appel de cette décision formulé par F LA BOUCLE DE SEINE 1 en date du 21 mai 2025, le dossier reste placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 28970458 US GREGEOISE 1 / US LONDINIERS 1 du 30 mars 2025

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale de Discipline lors de sa réunion du 24 avril 2024 PV publié sur le site du DFSM le 30 avril 2025,

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0 point) à l'équipe de l'US LONDINIERS pour abandon de terrain.

CHAMPIONNAT APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 28971012 ROUEN AC 1 / FC DU NORD OUEST 1

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 09 avril 2025 procès-verbal publié sur le site du DFSM le 18 avril 2025.

La Commission, après en délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 28971022 PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2 / FC DU NORD OUEST 1

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale des Règlements et Contentieux lors de la réunion du 09 avril 2025 procès-verbal publié sur le site du DFSM le 18 avril 2025.

La Commission, après en délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE H

Match n°29009745 NEUVILLE AC 41 / ES PLATEAU FOUCARMONT REALCMP 41

Prenant connaissance de la décision prise par la Commission Départementale d'Appel lors de sa réunion du 23 avril 2025 procès-verbal publié sur le site du DFSM le 24 avril 2025.

La Commission, après en avoir délibéré :

- Homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DU 27 AVRIL 2025

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match N° 28970162 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY / US DE GRAMMONT 1

Forfait déclaré du club de l'US DE GRAMMONT 1, la Commission jugeant en 1ère instance:

- Donne match perdu par forfait au club de l'US DE GRAMMONT 1 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 2 sur le score de 3 buts à 0

Match N° 28970163 GCO BIHORELLAIS 1 / O.DE DARNETAL 2

Réserve d'avant match du club de GCO BIHORELLAIS 1 non confirmée

Match N° 28970165 AS BUCHY 1 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIX MARE 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS BUCHY pour une licence manquante (Délégué)

Match N° 29144589 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2 / AL DEVILLE MAROMME 2
Réserve d'avant match du club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 1 non confirmée

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match N° 28970341 US EPOUVILLE 1 / SOLIDARITE S . GOURNAY 1

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des règlements généraux de la L.F.N.

Match N° 28970345 SC OCTEVILLE SUR MER 2 / ASC JIYAN KURDISTAN 1

Considérant l'inscription sur la feuille de match, d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission a décidé de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187.2 des règlements généraux de la L.F.N.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

RAS

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match N°28970607 FC OFFRANVILLAIS 2 / AC BRAY EST FORGES 1

Réserve d'avant match non confirmée de l'AC BRAY EST FORGES 1

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N°29216402 CO CLEON 2 / AJ CAULLE BOSC HARD 1

Réserve d'avant match non confirmée de l'AJ CAULLE BOSC HARD 1

Match N°29216404 GRAND QUEVILLY FC 3 / STADE DE GRAND QUEVILLY 2

Réserve d'avant match non confirmée de STADE DE GRAND QUEVILLY 2

Considérant l'inscription sur la feuille de match d'un joueur susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre, la commission décide de faire usage de son droit d'évocation, prévu à l'article 187,2 des règlements généraux de la LFN.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match N°289971029 US FORET DE ROUMARE 1 / FC BARENTIN 2

Une amende de 5€ est infligée au club de l'US FORET DE ROUMARE pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant)

Match N°29212976 FC LIMESY 1 / US DE LA PRESQU ILE 1

Une amende de 5€ est infligée au club de FC LIMESY pour une licence manquante (Arbitre Assistant)

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match 28971504 FC BREUTE BRETTEVILLE 1/AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2

Forfait déclaré hors délai de AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2. La commission jugeant en 1ere instance :

Donne match perdu par forfait au club de AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2 sur le score de 0but a 3 avec 0 point, pour en faire profiter le club de FC BREUTE BRETTEVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0.

Inflige une amende de 168€ au club de AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match N° 28984303 ES MT GAILLARD 3 / US LILLEBONNE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'ES MONT GAILLARD

A la demande de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors la rencontre est placée en instance d'homologation.,

Match N°29269000 ES INTERCOMMUNALE ST AINTOINE 1 / GAINNEVILLE AC 1

Forfait déclaré du club de GAINNEVILLE AC 1

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait au club de GAINNEVILLE AC 1 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire profiter le club des ES INTERCOMMUNALE ST AINTOINE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ au club de GAINNEVILLE AC 1.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match N° 29012842 ES PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP 3 / RC ETALONDES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant de banc de touche. Une amende de 15 € est infligée au club du RC ETALONDES.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match N° 29144624 ASCJ JIYAN KURDISTAN 2 / US SAINTE MARIE DES CHAMPS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant de banc de touche. Une amende de 15 € est infligée à l'US SAINTE MARIE DES CHAMPS.

Match N° 29013057 US DOUDEVILLAISE 2 / A. HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 2

Forfait déclaré de l'A. HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 2

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0 point) à l'A. HOULMOISE BONDEVILLAISE FC 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US DOUDEVILLAISE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'A. HOULMOISE BONDEVILLAISE FC.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match N° 29013202 US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 1 / AS GOURNAY FOOTBALL 2

Une amende de 5€ est infligée à l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL pour licence manquante (Arbitre assistant 1)

Match N° 29013204 SC PETIT COURONNE 1 / AS5V 1

Réclamation d'après-match de l'AS5V 1. Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match N° 29163913 STADE VALERIQUEAIS / NEUVILLE AC

Réserve d'avant match non confirmée

Non utilisation de la tablette, une amende de 30 € est infligée au club de STADE VALERIQUEAIS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

Match n° 29013784 S.DE GRAND QUEVILLY 4 / O. PAVILLAIS 3

Réserve d'avant match non confirmée des clubs de O. PAVILLY et S.DE GRAND QUEVILLY

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match n° 29013873 R.C. ROUEN 1/ASPTT ROUEN 2

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain et absence de dirigeant de banc de touche. Une amende de 30 € est infligée au club de R.C. ROUEN.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

RAS

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match N° 29017399 ES MONTIGNY VAUPALLIERE 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 4

Rencontre du 30 Mars 2025 jouée le 27 Avril 2025

Une amende de 5€ est infligée au club de FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match N° 290176223 US SAINT THOMAS 2 / GAINNEVILLE AC 2

Une amende de 10€ est infligée au club de l'US SAINT THOMAS pour une licence manquante (Licence délégué et banc de touche)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N° 29023304 SAINT JEAN FRESQUIENNES 1 / REUNIONNAIS FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de SAINT JEAN FRESQUIENNES.

Match N°29023306 SC PETIT COURONNE 2 / A. ROUENNAISE DE FOOT 2

Une amende de 5€ est infligée au club de l'A. ROUENNAISE DE FOOT pour licence manquante (Arbitre Assistant 2)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match N°29023766 ESP SAINT GILLES ETAINHUS 2 / US DE BOLBEC 4

Une amende de 5€ est infligée au club de L'US BOLBEC pour licence manquante (Arbitre Assistant 2)

Match N° 29023768 AS BEUZEVILLETTE 1 / AS DE LA FRENAYE 1

Une amende de 5€ est infligée au club de L'AS DE LA FRENAYE pour licence manquante (Arbitre Assistant 2)

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 29023986 CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3 / ES DU MONT GAILLARD 5

A la demande de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors, la rencontre est placée en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 29024162 FC TOTES 3 / AS OUVILLAISE

Forfait non déclaré du FC TOTES 3

La Commission, après en délibéré :

- Donne match perdu (0 point) au FC TOTES 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS OUVILLAISE sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC TOTES.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match n° 29024311 GRAND QUEVILLY FC 4 / FC LOUVETOT 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15 € est infligée au GRAND QUEVILLY FC.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match N° 29024443 AS5V 2 / ESP FOOTBALL 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende 15 € est infligée à l'AS5V.

Match N° 29024445 STADE DE GRAND QUEVILLY 3 / US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2

Réserve d'avant match de l'US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 2 non confirmée

Match N° 29024440 FC THOUBERVILLE 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 5

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende 15 € est infligée au FC THOUBERVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match N° 29024534 FC GRUCHET LE VALASSE 2 / AS SAINT JEAN NEUVILLE 1

Reserve d'avant match de l'AS SAINT JEAN NEUVILLE 1 non confirmée.

Match N°29024536 US SAINT MACLOU BRIERE 1 / FC EPREVILLE 2

Une amende de 5€ est infligée à l'AS SAINT MACLOU BRIERE pour une licence manquante (licence délégué)

Match N°29024535 AS PETIVILLE 2 / FC HATTENVILLE CŒUR 1
Ce dossier est placé en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match N° 29024664 FC EPREVILLE 1 / ENT UST/OFC 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC EPREVILLE.

Match N°29024666 TRAIT D'UNION 1 / RC NORMAND 2020 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15 € est infligée à TRAIT D'UNION.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

Match N° 29422847 ROUEN SAPINS FC 41 / CMS OISSEL 41.

Constatant l'absence sur le terrain de ROUEN SAPINS FC 41 au coup d'envoi,

La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à ROUEN SAPINS FC 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier le CMS OISSEL 41 sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 168€ au club de ROUEN SAPINS FC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match n° 29005911 ASSO FAC 41 / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 42.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'ASSO FAC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

Match n° 29006031 MONT SAINT AIGNAN FC 41 / FUSC BOIS GUILLAUME 42

Forfait déclaré du FUSC BOIS GUILLAUME 42. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait au FUSC BOIS GUILLAUME 42 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier MONT SAINT AIGNAN FC 41 sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 112€ au FUSC BOIS GUILLAUME.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match n° 29009776LA F A CAUX MARINE 41 / ES TOURVILLAISE 41.

La rencontre a été reportée au 11 mai 2025.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

Match N° 29142940 MANEGLISE FC41 / US EPOUVILLE 41

Jouée le 25 avril 2025.

Match N° 29142944 SC OTEVILLE SUR MER 41 / AS Ste ADRESSE BUT41.

Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée au SC OTEVILLE SUR MER

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

Match N° 29143298AS FL-CSE TOTAL 41 / FC ROLLEVILLAIS 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS FL-CSE TOTAL.

RENCONTRE DE RATRAPPAGE DU 1^{er} MAI 2025

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match N° 28969967 FC PETIT CAUX 1 / CAUX FC 1

Rencontre du 09 février 2025 jouée le 1^{er} mai 2025

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match N° 29013143 US SAINT JACQUES SUR DARNETAL 1 / ROUEN SAPINS FC 3

Rencontre du 22 septembre 2024 jouée le 1^{er} mai 2025.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match N° 29149541 US HERICOURT 1 / FC DU NOURD OUEST 3

Rencontre du 20 octobre 2024 jouée le 1^{er} mai 2025

Reserve d'avant match du club de l'US HERICOURT 1 non confirmée

Match N° 53261631 ENTENTE VIENNE SAANE ET LONGUEIL 4 / CANY FC 4

Rencontre du 02 février 2025 jouée le 1^{er} mai 2025

Une amende de 5€ est infligée au club de l'ENTENTE VIENNE SAANE ET LONGUEIL pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant)

Match N° 53261632 US DE BOLBEC 3 / AS PETIVILLE 2

Rencontre du 02 février 2025 jouée le 1^{er} mai 2025

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match N° 29023736 AS DE LA FRESNAYE 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 3

Rencontre du 02 mars 2025 jouée le 1^{er} mai 2025.

Match N°29023739 ESP SAINT ETAINHUS 2 / CS GRAVENCHON 3

Rencontre du 02 mars 2025 jouée le 1^{er} mai 2025.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match N° 29024415 ISNEAUVILLE FC 3 / STADE DE GRAND QUEVILLY 3

Rencontre du 02 mars 2025 jouée le 1^{er} mai 2025.

Match N° 29024440 FC THOUBERVILLE 2 / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 5

Rencontre du 27 avril 2025 jouée le 1^{er} mai 2025.

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC THOUBERVILLE.

RENCONTRES DU 04 MAI 2025.

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match N° 28969985 ENT. VIENNE ET SAANE LONGUEIL 1 / FC PETIT CAUX 1

Rencontre arrêtée à la 80^{ème} + 0 minutes sur le score de deux à un en faveur de l'ENT.VIENNE ET SAANE LONGUEIL 1. Le dossier transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage est mis en instance d'homologation

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match N° 29144566 GCO BIHORELLAIS 1 / AL DEVILLE MAROMME 2

Rencontre arrêtée à la 42^{ème} + 0 minutes sur le score de trois à un en faveur de l'AL DEVILLE MAROMME 2. Le dossier, transmis à la Commission Départementale de l'Arbitrage, est mis en instance d'homologation

Match N° 29144567 US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 / F LA BOUCLE DE SEINE 1

Reserve d'avant match du club de F LA BOUCLE DE SEINE 1 non confirmée

Match N° 29144568 O DE DARNETAL 2 / CANTELEU FC 1

Reserve d'avant match du club de CANTELEU FC 1 non confirmée

SENIORS APRES MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

RAS

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match N°28970427 FC PETIT CAUX 2 / AS MESNIEROISE 1

Forfait déclaré hors délai de FC PETIT CAUX 2.

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait au club de FC PETIT CAUX 2 sur le score de 0but à 3 avec 0 point, pour en faire profiter le club de AS MESNIEROISE 1sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au FC PETIT CAUX.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

RAS

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match 29216373 GCO BIHORELLAIS 2/CO CLEON 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence banc de de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de GCO BIHORELLAIS

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match N°28970984 ROUEN AC 1 / FC BARENTINOIS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de Délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ROUEN AC .

Match N°28970985 US DE LA PRSQU ILE 1 / US FORET DE ROUMARE 1

Réserves avant match non confirmées de l'US FORET DE ROUMARE 1.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

RAS

SENIORS A MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match N°28984255 US LILLEBONNAISE 2/AS MT GAILLARD 2

Réserves avant match non confirmées de l'US LILLEBONNAISE 2

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Match N° 29013027 MONT SAINT AIGNAN FC 3 / ASC JIYAN KURDISTAN 2

Une amende de 5€ est infligée au MONT SAINT AIGNAN FC pour une licence manquante (délégué).

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 €est infligée au club de ASC JIYAN KURDISTAN.

Une amende de 5€ est infligée au club de l'ASC JIYAN KURDISTAN pour licence manquante (Arbitre Assistant 2)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match N° 29013172 AS5V 1 / AS GOIRNAY FOOTBALL 2

Reserve d'avant - match de l'AS5V non confirmée.

Une amende de 5€ est infligée à l'AS5V pour une licence manquante (délégué)

Match N° 29013175 ROUEN SAPINS FC 3 / SC PETIT COURONNE 1

Une amende de 5€ est infligée au club du SC PETIT COURONNE pour licence manquante (Arbitre Assistant 2)

Match N° 29013176 AS CANTON D'ARGUEIL 2 / AS BUCHY 2

Une amende de 5€ est infligée au club de l'AS BUCHY pour licence manquante (Arbitre Assistant 2)

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

R A S

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE A

Match N° 29013522 FC VENTOIS 2 / AC BRAY EST FORGES 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de dirigeant banc de touche, une amende de 15 euros est infligée au club AC BRAY EST FORGES.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE B

RAS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE C

Match N° 29013845 STADE SOTTEVILLE CC 3 / ISNAUVILLE 1

Reserve d'avant match confirmée par le club de ISNAUVILLE FC, le dossier transmis à la commission Départementale des Règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 4 POULE D

Match N° 29014213 US ST MARTIN DU MANOIR 1/ ROGERVILLE 1

Constatant l'absence sur le terrain de l'US ST MARTIN DU MANOIR, au coup d'envoi, la commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'US ST MARTIN DU MANOIR, sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier ROGERVILLE FC sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 euros à L'US ST MARTIN DU MANOIR.

Match N° 29014214 RC PORT DU HAVRE 2 / LE HAVRE S'PORT 1

Reserve d'avant match confirmée par le club de LE HAVRE S'PORT

le dossier transmis, à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est mis en instance d'homologation.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match N° 29017367 ISNEAUVILLE FC 2 / AS LONDAISE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15€ est infligée au club de l'AS LONDAISE

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match N°53261617 FC GRUGNY 1 / US VATTEVILLE BROTONNE 3

Constatant l'absence sur le terrain du club de l'US VATTEVILLE BROTONNE 3, la Commission jugeant en 1ère instance:

- Donne match perdu par forfait au club de l'US VATTEVILLE BROTONNE 3 sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le club de FC GRUGNY 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 168€ au club de l'US VATTEVILLE BROTONNE

Match N°53261618 ENT VIENNE SAANE ET LONGUEIL 4 / US HERICOURT 1

Une amende de 5€ est infligée au club de l'ENT.VIENNE SAANE ET LONGUEIL pour une licence manquante (Licence Arbitre Assistant).

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match N° 29017573 GAINNEVILLE AC 2 / FC ROLLEVILLAIS 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au club de GAINNEVILLE AC

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match N° 29022133 FC BIVILLE LA BAIGNARDE 2 / US ST MARTIN D OSMONVILLE 2

Réserve d'avant match du club de FC BIVILLE LA BAIGNARDE 2 non confirmée

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match N°29022559 AS COTE D'ALBATRE 2 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2

Forfait non déclaré de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait au club de l'ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 2 sur le score de 0but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS COTE D'ALBATRE 2 le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 euros à L'ENT.MOTTEVILLE CROIX MARE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match N° 29023274 A. ROUENNAISE DE FOOT 2 / REUNIONNAIS FC 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l'A ROUENNAISE DE FOOT.

Match N° 29023275 ASL SIERVILLAISE 1 / SAINT JEAN FRESQUIENNES 1

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de déléguée à la police du terrain, une amende de 15 € est infligée au club de l'ASL SIERVILLAISE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match N° 29023957 AS ANGERVILLE L'ORCHER 2 / CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 3

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence dirigeant banc de touche. Une amende de 15 € est infligée au club du CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match N° 29024113 ENT SAINT LAURENT / USD 1 / FC TOTES 3

Réserve d'après match de l'US SAINT LAURENT / USD 1

Le dossier, transmis à la Commission Départementales des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match N°29024116 AS OUVILLAISE 1 / FC VENTOIS 3

Forfait déclaré hors délai du FC VENTOIS 3

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0 point) au FC VENTOIS 3 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS OUVILLAISE sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € au FC VENTOIS.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

R A S

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match N° 29024392 SAINT AUBIN FC 3 / AS5 V 2

Forfait déclaré de l'AS5V2

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu (0 point) à l'AS5V 2 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le SAINT AUBIN FC 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112€ à l'AS5V.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match N° 29024503 FC HATTENVILLE CŒUR 1 / FC SAINT SAUVEUR D'EMMALLEVILLE 2

Ce dossier est placé en instance d'homologation.

Match N° 29024504 FC EPREVILLE 2 / AS DE LA CERLANGUE 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC EPREVILLE.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match N° 29024614 TRAIT D'UNION 1 / SAFRAN NORMANDIE SPORT 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au TRAIT D'UNION.

Match N° 29024615 ENTENTE YPORT / JSSL 1 / FC EPREVILLE 1
Non utilisation de la F M I. Une amende de 30€ est infligée à l'ENTENTE YPORT / JSSL .

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE A

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE B

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE C

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE D

Match N° 29005859 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC 42/ STADE SOTTEVILAI CC 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au CAUDEBEC SAINT PIERRE FC.

Match N° 29005861 ASSO FAC 41 / ELBEUF EFMR 276 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.
Une amende de 15€ est infligée à l'ASSO FAC.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE E

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE F

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE G

Match N° 292619660 PAVILLAIS 41 / ENT MUNICIPAUX-ESSO 41.
Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'O PAVILLAIS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE H

Match N° 29009727 CA LONGUEVILLAISE 41 / US LONDINIÈRES 41.
Constatant l'absence sur le terrain de l'US LONDINIÈRES 41 au coup d'envoi
La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à l'US LONDINIÈRES FC 41 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point pour en faire bénéficier le CA LONGUEVILLAISE 41 sur le score de 3 buts à 0 ;
- inflige une amende de 168€ à l'US LONDINIÈRES.

Match N° 29009728 O DU LITTORAL 41 / ES.JANVALAISE 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'O DU LITTORAL.

Match N° 29009729 FC PETIT CAUX 41 / LA F A CAUX MARINE 41.

Réserves d'avant match de LA F A CAUX MARINE, non confirmées.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE I

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE J

Match N° 2901234 SAFRAN NORMANDIE SPORTS 41 / RC HAVRAIS 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à SAFRAN NORMANDIESPORTS.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE K

R A S

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 CRITERIUM POULE L

Match N° 29143268AS FL-CSE TOTAL 41 / US SAINT THOMAS 41.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à l'AS FL-CSE TOTAL.

COUPE JEAN MERAULT

Match N° 53328900 FC SAINT JULIEN PETIT QUEVILLY 2 / CA LONGUEVILLAIS 1

Réserve d'avant match du club de CA LONGUEVILLAIS 1 confirmée,

le dossier ,transmis à la Commission Départementale des Règlements et contentieux est mis en instance d'homologation

Match N° 53328903 ASC JIYAN KURDISTAN 1 / US LILLEBONNAISE 2

Forfait déclaré du club de l'US LILLEBONNAISE 2

La commission jugeant en 1ère instance:

- Donne match perdu par forfait au club de l'US LILLEBONNAISE 2 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le club de l'ASC JIYAN KURDISTAN 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 112€ au club de l'US LILLEBONNAISE
- Dit le club de l'ASC JIYAN KURDISTAN 1 qualifié pour le prochain tour

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur le score acquit sur le terrain.

COUPE Robert BALLUET

Match N° 53328912 FC ROLLEVILLAIS 1 / FC HATTENVILLE CŒUR 1 du 1^{er} mai 2025

Réserve d'après-match du FC ROLLEVILLAIS 1

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

COUPE Jean MERAULT
TIRAGE DES QUARTS DE FINALE

AS SAINT PIERRE DE VARENDEVILLE 1	-	US DE BOLBEC 2
FC ST JULIEN PT QUEVILLY 2 OU CA LONGUEVILLAIS 1	-	FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 2
FC NEUFCHATEL EN BRAY 2	-	ASC JIYAN KURDISTAN 1
SC OCTEVILLE SUR MER 2	-	AS TREPORTAISE 1

Le Président
P. LECORNU



le secrétaire
M. MOGIS

